

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	11
Votants	13

L'an deux mille dix ;

Le 15 novembre 2010 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 09/11/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE – PAILLOTET - DUJON – ESCRIOU – HEURA – FASOLA – FOURNY - KAIL – LACROIX – ROBERT - YACOB

**REPRESENTES : Mr AUDIBERT par Mr ESCRIOU
Mme BENABEN par Mme FASOLA**

ABSENTES : Mmes BEUCHE et DE LA ROCCA

Secrétaire de séance : Mme FASOLA

**MISE
EN ŒUVRE
DE
L'APPRENTISSAGE**

Le Maire,

Rappelle que la loi n° 92-675 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail a institué l'apprentissage dans le secteur public à titre expérimental, et que la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes a pérennisé ce dispositif.

Propose, dans ce cadre, d'accueillir en apprentissage, une élève actuellement en CAP petite enfance au Centre de Formation d'apprentis Chemin de Guéringuier 83460 LES ARCS afin de lui permettre d'acquérir une expérience professionnelle pratique au sein de la commune de Le Broc parallèlement à sa formation théorique.

Informe que conformément à l'article 20 de la loi de 1992 précitée, le comité technique paritaire a donné un avis favorable le 14 septembre 2010 sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprentie que la commune est susceptible d'accueillir.

Le Maire, propose au Conseil Municipal,

- De conclure un contrat d'apprentissage, à compter du 01 septembre 2010, conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de contrats d'apprentissage	Diplôme préparé	Durée de la formation
Ecole	1	CAP Petite Enfance	2 ans

